

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE. Un an, 16 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne RÉCLAMES, 50 centimes la ligne Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. — Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT

| DAT. | JOURS. | FÊTE. | FOIRES. | LUNAISONS. |
|------|--------|---------------|---|---|
| 17 | Dim. | s. Pascal. | | ● P. L. le 3, à 3 h. 1 ^{re} du soir. |
| 18 | Lund. | s. Venance. | Moudoumerc, St-Caprais, Assier, Aynac, Soussceyrac, Martel, Vayrac. | ● D. Q. le 10, à 7 h. 25 ^{es} du mat. |
| 19 | Mardi. | s. Pierre. | Duravel. | ● N. L. le 17, à 4 h. 38 ^{es} du soir. |
| 20 | Mer. | s. Bernardin. | Belmont, Salviac. | ● P. Q. le 23 à 8 h. 56 ^{es} du soir. |

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 45 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

| DERN. LEVÉE DE BOÎTE. | DÉSIGNATION DES COURS. | DISTRIBUTION. |
|-----------------------|---|--|
| 7 h. 30' du matin. | Paris, Bordeaux, Toulouse, etc. | 6 h. 30 m. du s. |
| 7 heures du soir. | Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montrastier, Figeac (Labenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry, etc. | 7 h. du m. 7 h. du m. 6 h. 30 m. du s. |

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un reabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 13 Mai 1863.

Election du 31 mai et du 1er juin prochain.

CANDIDATS DU GOUVERNEMENT.

1^{re} circonscription.

(Arrondissement de Cahors : tout l'arrondissement; de Figeac : les cantons de Cajarc et de Livernon; de Gourdon : le canton de Labastide-Murat.)

M. le Comte **Joachim MURAT**, député sortant.

2^e circonscription

(Arrondissement de Figeac : les cantons de Bretenoux, Figeac (Est et Ouest), Lacapelle-Marival, Latronquière, St-Céré; Arrondissement de Gourdon : les cantons de Gourdon, Gramat, Martel, Payrac, St-Germain, Salviac, Souillac, Vayrac.)

M. **DELTHEIL**, député sortant.

BULLETIN

M. De Persigny vient d'adresser à MM. les Préfets, au sujet des prochaines élections, une Circulaire qu'on lira plus loin, dans laquelle le ministre fait sommairement connaître les grandes choses accomplies par Napoléon III. La confiance absolue et la fidélité touchante dont le pays entoure l'Empereur, dit-il, sont le secret de son étonnante fortune. — C'est à cette confiance que l'Empereur en appelle pour demander au pays une législature qui, devant terminer son mandat la veille de la majorité du Prince Impérial, soit, comme les deux précédentes, préoccupée de l'avenir de l'Empire.

Le monde de la politique et des affaires approuve hautement la circulaire de M. le comte de Persigny.

Pendant que les négociations se poursuivent sur les affaires de Pologne, dit notre correspon-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 13 mai 1863.

VINCENT

Roman historique.

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE

RIDDERSTAD.

CHAPITRE V.

LE MODÈLE.

(Suite.)

Il la comprit. « La main gauche plus levée, bien... posez la sur le cœur; le genou droit plus en avant... » Doring obéit. Le maréchal, immobile, les regardant d'un air sévère et interrogateur. Ses grands sourcils gris se froncèrent au-dessus de ses petits yeux perçants. « Eh! mon oncle, dit Louise, feignant de remarquer seulement sa présence, comment trouvez-vous mon tableau maintenant? Le modèle est bon? n'est-ce pas? » ajouta-t-elle en montrant Doring. Celui-ci voulut de nouveau se relever, mais elle le pria de conserver encore son attitude. « Très-bien, mon enfant, lui répondit le vieillard en examinant la toile, il me semble seulement qu'il y a trop de feu dans le regard, fit-il observer.

La reproduction est interdite.

dant, et que la diplomatie européenne recherche les moyens les plus prophes à sauvegarder la paix générale, en même temps que le respect dû, aux principes de civilisation et d'humanité, les insurgés polonais ne se lassent pas de harceler sur tous les points les corps nombreux de l'armée russe. Des lettres envoyées de plusieurs points de la Pologne, nous entretiennent, en effet, d'une multitude de rencontres dont les résultats sont souvent favorables aux soldats de l'indépendance.

Les dépêches russes de Varsovie, nient, il est vrai, la plupart des échecs essayés par les troupes impériales, mais tout en prenant note de pareils démentis, nous n'en devons pas moins reconnaître l'extension de la révolte.

Le gouvernement anglais revient aujourd'hui sur ses pas. Lui, qui s'était montré prodigue d'excitation envers les insurgés contre les Russes, jusqu'au point d'encourager ses journaux à dire qu'il fallait tirer l'épée du fourreau pour aire restituer à la Pologne tout le territoire qu'elle occupait avant 1772, vient déclarer aujourd'hui, par l'organe de lord John Russell, que le peuple Polonais aurait grand tort de croire que la Grande-Bretagne se batrait pour lui. Cet aveu a au moins le mérite de la franchise; mais il était superflu: la Pologne sait aussi bien que l'Italie que l'Angleterre ne se bat pas pour une idée, et qu'elle ne donne aux nationalités opprimées ni un homme ni un shelling!

La ville et la province de Varsovie sont menacées de l'état de siège.

D'après la Gazette de Cologne, la Russie aurait accompagné sa réponse aux trois puissances d'une communication confidentielle contenant le programme des réformes qu'elle se propose d'appliquer à la Pologne, mais seulement après que les insurgés auront fait leur soumission. Cette promesse faite tant de fois et tant de fois éludée, peut paraître un leurre aux Polonais; le meilleur moyen de faire tomber les fusils ou les faux de

leurs mains, serait précisément de reconnaître, comme gages de pacification, les droits pour la défense desquels ils versent depuis quatre mois leur plus généreux sang!

Depuis les trois partages, la Pologne a été trop souvent trompée pour s'en rapporter à de vaines paroles, il lui faut aujourd'hui des actes, des garanties sérieuses; sans cela, elle continuera la lutte tant qu'un souffle de vie animera son corps mutilé!

La réaction prend journallement plus de consistance en Grèce. On en attribue la cause aux interminables lenteurs des pourparlers relatifs aux conditions d'acceptation du jeune prince de Danemarck. La députation chargée de lui offrir les hommages de l'Assemblée nationale d'Athènes n'a pu encore s'acquitter de sa mission. — Le président du conseil et le ministre de l'intérieur ont donné leur démission. On continue à afficher sur les murs d'Athènes des placards contre le choix du nouveau souverain élu sous la pression de l'influence britannique. On parle de porter à la présidence du conseil M. Christidès, dont les sympathies sont si connues pour la France.

Puebla est tombé probablement, à cette heure, au pouvoir de nos troupes. Déjà le 31 avril, elles avaient pris la place d'assaut, et, ainsi que le mentionnent les dépêches suivantes, les Français avaient enlevé à la baïonnette de fortes positions.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Londres, 11 mai.

Vera-Cruz, 16 avril. — Le 23 mars, les français avaient entièrement cerné Puebla. Une partie de leurs forces avaient déjà pénétré dans la ville le 27. Le feu fut ouvert contre la maison de détention, qui, étant bien fortifiée, tint jusqu'au 31. A cette date, les français ayant fait une brèche, s'avancèrent et prirent la place d'assaut.

sais que j'ai pour lui une vive affection, qu'il est mon neveu, qu'il t'aime... ce que tu as certainement deviné depuis longtemps.

— Je ne m'étais donc pas trompé, se dit Doring. — Il est venu ici aujourd'hui, il est encore chez moi, et il m'a demandé de lui permettre de te faire sa déclaration.

— Je le recevrai dans un quart d'heure. — Dans un quart d'heure? Non, tout de suite, mon enfant; je vais le chercher.

— J'ai dit dans un quart d'heure, mon oncle. Tenons-y. Il faut que je réfléchisse à ma réponse. Elle prononça ces paroles d'un ton froid et bref. Doring ne savait que penser.

— Ainsi, juste dans un quart d'heure. Il est quelques minutes après onze heures trois quarts, donc quand midi sonnera. — A midi et une minute, mon oncle. — Quand sonnera le dernier coup de midi. — Oui, au dernier coup.

Quand les interlocuteurs sortirent de la bibliothèque, Louise était aussi pâle sinon plus pâle, encore, qu'au moment où elle y était entrée.

Doring s'aperçut qu'elle chancelait, mais il n'osa pas lui offrir la main pour la soutenir.

Fidèle à son rôle, il s'agenouilla de nouveau devant le tableau pendant que le maréchal de la cour s'éloignait. Dès que le vieillard fut sorti, il se releva.

— Doring, dit Louise, vous allez vous battre en duel? — Oui, mademoiselle. — Et vous ne m'en aviez pas parlé? — Vous auriez dû ne voir en moi que le jeune page.

— Ne me l'aviez-vous pas défendu? — Oui, c'est vrai; mais, comme ami, vous auriez pu m'en faire part. — Alors que vous étiez page, vous avez repoussé mon désir de devenir votre ami. — N'importe! puisque vous étiez venu, vous

Les assiégeants enlevèrent successivement à la baïonnette deux autres positions fortifiées.

Une fois dans la ville, ils occupèrent les deux rues principales conduisant à la place d'armes.

Les barricades élevées dans ces rues étant prises, les zouaves et le 99^e régiment de ligne, appuyés par les sapeurs, s'avancèrent le long des maisons en délogant les Mexicains.

C'est ainsi qu'ils prirent possession de la place d'armes et de la cathédrale, qui avait été transformée en une sorte de forteresse.

Les français sont en possession du pont sur Rio-Petro.

Comonfort avait 12,000 hommes y compris les renforts envoyés par Juarez. Les français l'empêchèrent d'arriver à Puebla.

Les seules positions qu'ils conservent; encore les Mexicains sont les forts Guadalupe et Loretto.

Les pertes des Français seraient de 150 hommes tués et 500 blessés.

Cracovie, 10 mai.

Les nouvelles de Volhynie assurent, d'une manière positive, que l'insurrection y prend des proportions considérables.

Dans le palatinat de Sandomir, Crachowski a livré, le 6, un combat aux Russes qui ont eu 90 hommes tués, parmi lesquels le major Klecotroff.

Cracovie, 11 mai.

russe avaient passé de son côté. L'échec de Crachowski est de pure invention. Ce n'est pas à Michalowice, mais à Szyce qu'a eu lieu la rencontre du 7, dont parle la dépêche de Varsovie; le détachement des insurgés était commandé par Rembowski.

Cracovie, 11 mai.

La nouvelle venue de Varsovie sur la défaite et la prise de Boncza est entièrement fautive. Boncza, après avoir pris Bodzislav, le 6, n'a point livré depuis de bataille.

Berlin, 11 mai.

Chambre des députés. — Dans les débats sur la question militaire, M. de Roon, ministre de la guerre, qualifié d'arrogante une expression de M. Sybel. Il est interrompu par le président, M. Bockum-Dollf.

Une vive altercation s'engage ensuite entre MM. Bockum-Dollf et M. de Roon, sur les droits et prérogatives du président de la Chambre. Ce dernier finit par se couvrir et se retirer.

auriez dû me parler de ce duel. Elle semblait faire à Maurice des reproches de son silence; aussi était-il enchanté.

« Mon duel est en partie la cause de ma visite, car je désirais vous voir encore une fois. » A ces mots, Doring fixa les yeux sur Louise, mais il ne put découvrir l'impression qu'ils produisaient.

« Vous ignorez peut-être, Doring, qu'Adlerstern est un tireur distingué? — J'ai des raisons de le croire. — Et vous même? — Sans vanité, je tire aussi très-bien; mais j'ai le second coup. »

A cette réponse, une douleur mal réprimée se peignit sur le visage de Louise. Doring vit son œil se troubler et devina, qu'elle était en proie à un combat intérieur. Toutefois, à l'exception de ce mouvement, imperceptible pour un observateur moins pénétrant, rien ne trahit ce qu'elle éprouvait.

« Je vous souhaite du bonheur, dit-elle, un instant après, d'une voix qui avait perdu de son calme et de son assurance; il n'est pas en votre pouvoir de prévenir un malheur, si la Providence veut qu'il arrive. Votre vie est dans la main de Dieu, elle y arrive. C'est vrai, mademoiselle, mais je sais quelque chose qui m'élève au-dessus de tout danger. »

— Votre courage. — Le courage ne m'abandonnera pas, si l'espoir me reste. — L'espoir? — L'espoir qu'il est un cœur qui s'intéresse à moi: l'espoir que ma vie a, du prix pour lequel un; l'espoir que l'avenir réserve une fin heureuse à mes efforts: l'espoir qu'un jour, si j'ai acquis de la considération, de la gloire, un nom; enfin, je connais une personne auprès de laquelle je pourrai chercher la récompense de mes peines et le prix de mon amour. Cet espoir... si je l'ai... me protégera de son bouclier invisible... Mais puis-je m'en flatter? »

Les joues de Louise changèrent légèrement de

pour une heure. Une vive agitation règne pendant cette suspension; lorsque la séance est reprise, M. de Roon n'est pas présent et les ministres font annoncer qu'ils sont empêchés d'assister à la séance d'aujourd'hui.

Varsovie, 10 mai.

La bande de Jezioranski, après une défaite essuyée dans la journée du 8, a été obligée de se réfugier en Gallicie, à Moszczanice.

Londres, 10 mai.

Parmi les passagers de l'Arabia se trouve M. W. Cornell Zervet qui vient, dit-on, pousser l'Angleterre à se joindre à la France et à d'autres puissances pour une médiation en Amérique.

Turin, 10 mai.

On lit dans la Stampa :

Quelques journaux annoncent que le gouvernement italien a adressé aux diverses puissances un memorandum sur la complicité du gouvernement romain dans le brigandage. Cette nouvelle est dénuée de fondement. Il y a seulement des pourparlers engagés avec la France pour établir un accord ayant pour but une répression plus efficace du brigandage sur les frontières romaines.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Paris, le 8 mai 1863.

Monsieur le Préfet,

Les élections qui se préparent vont être pour la France une nouvelle occasion d'affirmer devant l'Europe les institutions qu'elle s'est données.

Dans cette circonstance, j'ai à peine besoin de vous rappeler les principes qui doivent vous servir de guide. Vous n'oubliez pas que l'Empire est l'expression des besoins, des sentiments, des intérêts des masses, et que, avant de rallier à lui toutes les forces vives de la nation, c'est dans la chaumière du peuple qu'il a été enfanté.

Fort de son origine providentielle, l'élu du peuple a réalisé toutes les espérances de la France; car cette France, qu'il avait trouvée dans l'anarchie, la misère et l'abaissement, où le régime des rhéteurs l'avait jetée, lui a suffi de quelques années pour l'élever au plus haut degré de richesse et de grandeur.

On sait comment dans ce pays, bouleversé par tant de révolutions, l'ordre politique, social et religieux a été restauré, et la sécurité des personnes et des choses établie comme elle ne l'avait jamais été; comment en dix ans la fortune immobilière a été doublée, la fortune mobilière augmentée de 7 à 8 milliards et ment le territoire a été sillonné de voies ferrées, de routes, de chemins vicinaux et enrichi d'innombrables travaux publics; comment enfin les glorieux triomphes de nos armes et la haute influence rendue à notre politique au dehors sont venus couronner un développement de prospérité jusqu'ici sans exemple dans le monde.

L'histoire dira par quels prodiges de sagesse, de courage et d'habileté l'élu du peuple a accompli toutes ces choses; mais elle révèlera aussi le secret de son étonnante fortune, je veux dire la confiance absolue, la fidélité touchante avec laquelle, dans la paix ou dans la guerre, dans les mauvaises comme dans les bonnes circonstances, le peuple français n'a cessé de le soutenir, de l'entourer, de le défendre.

C'est à cette confiance que l'Empereur fait

couleur.

« Ou le duel aura-t-il lieu ?

— Au parc, derrière la porte bleue, sur une petite colline, à côté de la Surbrun.

— Oserais-je vous demander quelque chose ?

— Je vous l'accorde d'avance.

— Si vous êtes dans le cas de tirer... vous me comprenez, me promettez-vous de ne pas tuer Adlerstern ?

— Je le promets.

— Ecoutez; midi sonne. Il faut nous séparer... Adieu, Doring!... mais j'ai encore un mot à vous dire.

— J'écoute.

— Espérez!

« Espérez ! » ce mot retentit dans le cœur de Doring, mais au même instant le premier coup de midi se fit entendre, et il s'éloigna aussitôt pour éviter la rencontre d'Adlerstern.

A peine fermait-il une des portes derrière lui que l'autre s'ouvrit et que son adversaire entra.

Louise le reçut froidement. Elle était pâle encore des émotions saisissantes qu'elle avait éprouvées sans cesse depuis une heure.

« Un seul mot, cousine; que puis-je espérer ? »

Elle le regarda d'un air impassible; on eût dit qu'elle n'avait pas entendu.

« Vous ne me demandez qu'un mot ? dit-elle cependant après un instant de réflexion.

— Un mot peut décider de la vie ou de la mort, du bonheur ou du malheur d'un homme. Un seul mot donc, cousine; que puis-je espérer ?

— Rien ! »

Le maigre visage d'Adlerstern trahit, par le jeu vif et passionné de ses muscles, l'impression produite par cette réponse brève et défavorable.

« Rien ! répéta-t-il; c'est bien ainsi, cousine ?

Louise, qui connaissait le caractère violent d'Adlerstern, fut saisie de crainte en voyant quelle colère enflammait son visage et contractait ses lèvres.

encore appel. Il demande au pays une législation qui, devant terminer son mandat au moment où le prince impérial, le fils de la France, parviendra à la veille de sa majorité, soit aussi dévouée que les deux précédentes, et n'ait d'autre préoccupation que l'avenir de l'Empire.

Monsieur le préfet, s'il n'y avait en France comme en Angleterre que des partis divisés sur la conduite des affaires, mais tous également attachés à nos institutions fondamentales, le gouvernement pourrait se borner, dans les élections, à assister à la lutte des opinions diverses. Mais dans un pays comme le nôtre, qui, après tant de convulsions, n'est sérieusement constitué que depuis dix ans, ce jeu régulier des partis, qui, chez nos voisins, féconde si heureusement les libertés publiques, ne pourrait dès aujourd'hui se reproduire qu'en prolongeant la révolution et en compromettant la liberté; car chez nous il y a des partis qui ne sont encore que des factions. Formés des débris des gouvernements déçus, et bien qu'affaiblis chaque jour par le temps qui seul peut les faire disparaître, ils ne cherchent à pénétrer au cœur de nos institutions que pour en vicier le principe, et n'invoquent la liberté que pour la tourner contre l'Etat.

En présence d'une coalition d'hostilités, de rancunes et de débits opposés aux grandes choses de l'Empire, votre devoir, Monsieur le préfet, est tout naturellement tracé. Pénétré de l'esprit libéral et démocratique de nos institutions, que l'Empereur s'applique chaque jour à développer, ne vous adressez qu'à la raison et au cœur des populations. Laissez librement se produire toutes les candidatures, publier et distribuer les professions de foi et les bulletins de vote, suivant les formes prescrites par nos lois.

Veillez au maintien de l'ordre et à la régularité des opérations électorales. C'est pour tous un droit et pour vous un devoir de combattre énergiquement toutes les manœuvres déloyales, l'intrigue, la surprise et la fraude, d'assurer enfin la liberté et la sincérité du scrutin, la probité de l'élection.

Le suffrage est libre. Mais afin que la bonne foi ne puisse être trompée par des habiletés de langage ou des professions de foi équivoques, désignez hautement, comme dans les élections précédentes, les candidats qui inspirent le plus de confiance au gouvernement. Que les populations sachent quels sont les amis ou les adversaires plus ou moins déguisés de l'Empire, et qu'elles se prononcent en toute liberté.

Nous ne sommes plus au temps où les élections étaient entre les mains d'un petit nombre de privilégiés qui disposaient des destinées du pays. Grâce à l'Empereur, qui a su résister aux tentatives anciennes ou nouvelles de tous les partis pour restreindre le suffrage universel, et qui a voulu maintenir le droit de tout Français à être électeur, aujourd'hui la France, en possession du plus vaste suffrage qui existe en Europe, compte dix millions d'électeurs, votant au scrutin secret, n'ayant chacun à rendre compte de son vote qu'à Dieu et à sa conscience: c'est la nation tout entière qui, maîtresse d'elle-même, ne peut être dominée, ni violente, ni corrompue par personne.

Monsieur le préfet, en recommandant au choix des électeurs l'immense majorité des membres sortants du Corps législatif, le gouvernement rend un hommage mérité à des

Elle n'ignorait pas les vœux de sa famille; et le caractère ferme et sévère de son oncle, ses intentions manifestées, les assiduités opiniâtres d'Adlerstern depuis plusieurs années, bien que jamais elle ne les eût encouragés, ne laissaient pas de doute sur le but auquel il tendait; tout cela pesait à Louise et la mettait au supplice, sans faire naître dans son cœur la moindre sympathie pour son cousin.

Pour ne pas prolonger un tête-à-tête désagréable, elle garda le silence; sa courte réponse renfermait d'ailleurs tout ce qu'elle avait à dire.

Les regards d'Adlerstern, qui erraient dans la pièce, tombèrent par hasard sur le tableau dont nous venons de parler. Il reconnut aussitôt que le chevalier à genoux ressemblait à Doring.

Louise éprouva un embarras qu'elle ne put maîtriser en voyant le sourire ironique du comte à cette découverte.

« Le regard est assez brûlant et la pose tout-à-fait naturelle, dit-il; c'est dommage seulement qu'il tourne les yeux et que la hanche soit de travers. Peut-on demander quand le modèle est venu ici et s'il y vient souvent ? »

Toujours même silence de Louise.

« Si vous le permettez, cousine, ce serait un grand plaisir pour moi de me rencontrer ici la prochaine fois avec votre modèle, parce que j'aimerais à le corriger un peu, c'est-à-dire à tâcher de lui faire prendre une attitude meilleure et plus correcte. »

Incapable de se taire plus longtemps, Louise lui répondit :

« Si vous avez l'intention de demander compte de quelqu'une de mes actions, je vous prie de vous adresser à mon oncle; je lui répondrai; mais à vous, non. J'espère que je puis regarder notre entretien comme terminé. »

— Pas encore, mademoiselle.

— Alors, soyez aussi bref que possible, monsieur le comte.

— La ressemblance entre le chevalier représenté

hommes honorables, d'un dévouement éprouvé, et qui, avant de recevoir le patronage de l'administration, étaient désignés par les sympathies de leurs concitoyens. S'il a cru devoir refuser ce témoignage à quelques-uns, ce n'est pas pour de simples dissidences d'opinions, car il s'est fait une loi de respecter profondément l'indépendance des députés; mais il ne peut appuyer auprès des électeurs que des hommes dévoués sans réserve et sans arrière-pensée, à la dynastie impériale et à nos institutions. Il est donc contraire à la vérité d'attribuer l'attitude du gouvernement, vis-à-vis de plusieurs candidats, au souvenir de certaines discussions. Quelques députés seulement, dans le nombre de ceux qui ont voté contre l'avis du gouvernement, lors d'une circonstance importante, n'ont plus le patronage officiel; mais leur vote n'est entré pour rien dans la résolution qui les concerne, et j'affirme, quant à moi, que jamais je n'ai eu la pensée de rechercher des votes inspirés par des scrupules de conscience.

J'appelle votre attention sur une autre manœuvre qu'il suffit de signaler au bon sens public. Les partisans de certaines candidatures ne craignent pas de prétendre qu'à défaut du concours de l'administration elles peuvent se prévaloir des plus hautes et des plus augustes sympathies, comme si l'administration pouvait être dans les élections autre chose que l'instrument de la pensée même de l'Empereur.

Je terminerai, Monsieur le préfet, en vous rappelant ces paroles solennelles que l'Empereur prononçait à l'ouverture de la dernière session: « Dites à vos concitoyens que je serai prêt sans cesse à accepter tout ce qui est l'intérêt du plus grand nombre; mais s'ils ont à cœur de faciliter l'œuvre commencée, d'éviter les conflits qui n'engendrent que le malaise, de fortifier la Constitution qui est leur ouvrage, qu'ils envoient à la nouvelle Chambre des hommes qui, comme vous, acceptent sans arrière-pensée le régime actuel, qui préfèrent aux luttes stériles les délibérations sérieuses; des hommes qui, animés de l'esprit de l'époque et d'un véritable patriotisme, éclairent dans leur indépendance la marche du gouvernement, et n'hésitent jamais à placer au-dessus d'un intérêt de parti la stabilité de l'Etat et la grandeur de la patrie. »

Vous connaissez maintenant, Monsieur le préfet, la pensée toute entière du gouvernement de l'Empereur. Suivez exactement les instructions qui précèdent, et attendez avec confiance le résultat de vos opérations du 10 et du 20 décembre ne laisseront pas affaiblir dans leurs mains l'œuvre dont elles sont fières. Electrisées par leur patriotisme, elles se porteront en masse au scrutin et voudront donner une nouvelle et éclatante adhésion à l'Empire glorieux qu'elles ont fondé.

Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

F. DE PERSIGNY.

Revue des Journaux.

M. Paulin Limayrac présente dans le Constitutionnel, des considérations ayant pour objet de prouver que les manifestations qui, comme celle du 2 mai, à Madrid, tendent à redonner la vie à de vieilles haines nationales consti-

à genoux sur ce tableau et une certaine personne vivante me permet de juger des rêves intéressants qui charment votre solitude; très-beaux rêves ma foi, et surtout extrêmement flatteurs pour moi. Peut-être ne savez-vous pas que l'original de votre chevalier se trouve dépendre passablement de moi ?

— Que voulez-vous dire, cousin ?

— Que sa vie est entre mes mains. Ainsi mademoiselle...

— Ayez la bonté d'achever. Vous voyez que j'écoute en silence tout ce que vous avez à dire.

— Ainsi, mademoiselle, si vous voulez sauver l'original, sachez que cela dépend de moi; on peut bien faire quelque chose pour un bon modèle.

— Vos conditions ?

— Laissez-moi l'espoir de vous obtenir; je retire la balle de mon pistolet.

— En ce cas, il vaudrait mieux monsieur le comte, m'arracher le cœur de la poitrine.

Ceci est moins facile, et je n'aime pas de problèmes aussi difficiles.

« Ne vous inquiétez donc pas de moi, et n'oubliez pas, cousin, que, si vous retirez la balle de votre pistolet, vous pourriez tomber vous-même sous celle de l'original dont vous croyez la vie entre vos mains. »

— Vous êtes ingénieuse, mademoiselle.

— J'entrevois encore une autre éventualité.

— Ne me la cachez pas non plus.

— Je connais des tireurs, d'excellents tireurs, qui ont tiré si bien...

— Si bien...

— Qu'ils ont manqué le but, mon cousin.

Louise, ayant repris contenance, se sentait poussée par les premiers sarcasmes d'Adlerstern à le payer de la même monnaie.

« Et dans le cas où, par malheur, il vous en arriverait autant, savez-vous ce qui en résulterait ? poursuivit-elle :

— Vous avez, mademoiselle, une manière si aimable

tuent un véritable anachronisme.

La même feuille fait observer, sous la signature de M. Edouard Simon, que la circulaire de M. le ministre de l'intérieur aux préfets se distingue par la largeur de ses vues et par la fermeté et la modération des sentiments qui l'ont dictée.

« On ne pouvait attendre moins de l'éminent homme d'Etat qui personnifie le dévouement à la dynastie impériale. »

LA FRANCE.

On lit dans la France, sous la signature de M. Renaud :

« Depuis quelques jours, le bruit s'est accrédité dans l'opinion qu'une conférence des puissances ne tarderait pas à se réunir pour discuter et terminer, par voie diplomatique, les affaires de Pologne. On ajoute que la Russie se montrerait disposée à prendre part à une pareille réunion. »

« Nous ne savons encore ce qu'il y a de vrai dans ces bruits, mais ils n'ont rien d'improbable, le cabinet de Saint-Petersbourg ayant consenti à un échange de vues entre la Russie et les autres gouvernements sur la question polonaise. »

Toutefois, une conférence diplomatique implique l'accord préalable sur les points qui doivent servir de base à une délibération commune. Si les choses étaient aussi avancées qu'on l'annonce, c'est que l'accord se serait déjà établi, et nous avons lieu de croire que sur ce point, les négociations ne sont pas encore arrivées à leur terme. »

UNION.

L'Union s'exprime ainsi à l'occasion du discours que lord Palmerston vient de prononcer sur l'état du royaume de Naples :

« Ce n'est pas l'amour de l'humanité, fait observer M. Moreau, qui ouvre la bouche des hommes d'Etat d'Angleterre; c'est la passion quelquefois; c'est l'intérêt toujours. Or, il est de l'intérêt de la Grande-Bretagne d'applaudir à tout ce que fait le Piémont pour affermir sa domination en Italie. Et, après tout, qu'est-ce que le royaume de Naples souffre que n'ait pas souffert l'Irlande? Y a-t-il là de quoi émouvoir l'impassibilité anglaise. Lord Palmerston n'a voulu voir dans la discussion qu'une occasion de déclamer contre l'occupation de Rome. C'est le point qu'il a traité avec le plus d'entraînement et aussi avec le plus d'insolence. »

LE MONDE.

Le Monde se fait l'écho, dans son bulletin et sous la signature de M. Chautrel, des bruits qui circulent en ce moment :

« On parle d'un traité d'alliance offensive et défensive qui viendrait d'être signé entre la Prusse et la Russie. On dit que le cabinet de Vienne hésiterait à se joindre à la France et à l'Angleterre pour une nouvelle démarche à Saint-Petersbourg en faveur de la Pologne, on dit enfin que la princesse Charles de Prusse, sœur de la reine de Prusse, aurait eu de longues conversations particulières avec l'Empereur pendant son séjour à Paris. Une alliance intime entre la Prusse et la Russie n'a certainement rien d'improbable, on comprend aussi les hésitations de l'Autriche en présence de l'attitude prise par le gouvernement piémontais; mais de ces probabilités et de ces symptômes à

de vous vous intéresser à mon avenir, que j'écouterai toujours avec plaisir ce qu'il vous sera agréable de dire. Eh bien, qu'arriverait-il alors ?

— Que votre adversaire vous ferait grâce de la vie.

— Ah ! vraiment, ce serait un présent gracieux; je chercherais toutefois à le prévenir, si Dieu le permet. Vous n'avez pas le moindre espoir à me donner ?

— Non.

— Vous me permettez bien encore une question, ma cousine ? Espérez-vous quelque chose ?

— Beaucoup, mon cher cousin.

— Beaucoup peut facilement se réduire à rien.

— Vous le croyez.

— Mais rien peut aussi devenir beaucoup.

— Ne vous y fiez pas.

— Vous aurez toujours besoin d'un modèle. A défaut de l'un, vous finirez bien par en prendre un autre.

— Monsieur le comte !

— En cas de besoin, j'ose me recommander à votre souvenir. Adieu, ma cousine ! »

Quand Adlerstern se fut éloigné, Louise fut saisie d'effroi en se rappelant leur conversation. L'amère ironie de son cousin avait éveillé en elle une aigreur qu'elle n'avait pu dominer. Malgré elle et à son propre insu, la raillerie s'était changée chez elle en amertume. Elle se reprochait de n'avoir pas agi avec plus de noblesse que lui; elle se reprochait de l'avoir irrité au plus haut point et d'avoir creusé davantage encore l'abîme entre Doring et Adlerstern, au lieu d'avoir cherché à inspirer à ces derniers des sentiments meilleurs.

Inquiète et mécontente d'elle-même, elle allait s'abandonner au désespoir, quand tout à coup lui vint une pensée qu'elle saisit aussitôt et elle sortit précipitamment.

La suite au prochain numéro.

des faits accomplis, il y a encore loin, nous ne croyons pas que la période diplomatique soit sitôt terminée.

Pour extrait A. LAYTOU.

De la Circulaire du Ministre de l'Intérieur, à propos de l'élection des Députés.

Le décret de convocation des Électeurs, et le mouvement qui s'opère partout, en vue de la prochaine réunion des comices, devaient naturellement amener M. le Ministre de l'Intérieur à formuler, dans une circulaire à MM. les préfets, les devoirs de l'administration et du pays, à la veille du grand acte qui se prépare.

La définition des principes et de la raison d'être de l'Empire, qui sert de préambule à la circulaire, pose avec tant de vigueur et de franchise la situation vraie de notre quatrième dynastie, qu'elle interdit d'avance l'équivoque aux partis. M. le Ministre invite, avant tout, MM. les Préfets à ne jamais oublier que le régime impérial est l'expression des sentiments, des intérêts des masses, et qu'avant de rallier à lui toutes les forces vives de la Nation, il a été enfanté dans la chaumière du peuple.

Cette union si fertile en merveilleux résultats, M. le Ministre invite à la fois les électeurs et MM. les Préfets à la maintenir et à la fortifier, avec un patriotisme qui ne saurait manquer de produire un immense effet dans toutes les circonscriptions de l'Empire.

Quant à l'esprit libéral et démocratique que l'administration devra apporter aux élections, il est également indiqué par M. le Ministre, avec une énergie qui proclame sa sincérité.

Ainsi renseignée sur les intentions de l'Empereur, la France persistera plus que jamais, à fermer l'oreille aux suggestions des partis pour se rallier une fois encore à la politique impériale qui est la défense constante et glorieuse de sa propre cause.

HAVAS.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 9 mai 1863, Mlle Mailles (Marie) a été nommée institutrice communale, à Issepts.

Par arrêté préfectoral du même jour, Mlle Estival (Marie-Clémentine), a été nommée institutrice communale, à Lissac.

Dans la nuit du dimanche au lundi, un accident malheureux a mis en émoi la commune de Parnac. Le sieur Bouloumié (Antoine), du village de Parnac, était allé à l'affût des lapins dans un coteau fourré, à environ 300 mètres de son domicile, sur les rives du Lot, dit côte de Badailac.

tre, quoique voisins, ne s'étaient pas vus. Bouloumié, entendant remuer quelque chose dans l'endroit fourré et croyant distinguer un lapin, pressa la détente de son fusil et atteignit Vignal à la tête. Malgré les soins les plus empressés, prodigués au malheureux Vignal, il n'a pu survivre à la blessure qu'il a reçue.

Un arrêt de la Cour de cassation, chambre civile, dans son audience du 27 avril, a cassé un jugement rendu par le tribunal civil de la Seine, le 18 juillet 1861. La décision de la Cour intéresse les personnes qui expédient leurs prospectus par la poste.

Aux termes de l'article 4 de la loi du 25 juin 1856, le port des prospectus est de 1 cent. par chaque exemplaire du poids de 5 grammes et au-dessous.

Il n'y a pas à distinguer, pour l'application de cette disposition, si le prospectus est composé de feuillets adhérents ou de feuillets détachés: encore qu'il serait en plusieurs feuillets, de formes ou de couleurs différentes, il ne doit supporter qu'un seul droit de 1 centime, si les éléments dont il se compose ne constituent, en réalité qu'un seul et même exemplaire, un seul et même ensemble, et si d'ailleurs leurs poids réunis ne dépassent pas cinq grammes.

L'administration des postes doit, si elle a perçu sur chaque feuillet distinct d'un même prospectus un droit distinct de 1 centime, être condamnée à la restitution des droits payés en trop, mais elle ne saurait être condamnée aux intérêts de la somme à restituer à compter du jour de la demande.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 10 mai 1863.

8 Versements dont 2 nouveaux..... 4,522f »
9 Remboursements dont 4 pour solde. 2,916 84

TAXE DU PAIN. — 1er mai 1863.

1re qualité 32 c., 2e qualité 29 c., 3e qualité 27 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862.

Bœuf: 1re catégorie, 1f 15c; 2e catégorie, 1f 05c.
Taureau ou Vache: 1re catég., 95c; 2e catég., 85c.
Veau: 1re catégorie, 1f 30c; 2e catégorie, 1f 20c.
Mouton: 1re catégorie, 1f 25c; 2e catégorie 1f 15c.
Pour la chronique locale: A. LAYTOU

LE PARTHÉNON DE L'HISTOIRE

Parmi les connaissances humaines, l'une des plus attrayantes et des plus instructives est celle de l'Histoire. C'est elle, qui, nous déroulant les annales des siècles passés, nous montre les événements de l'humanité comme un immense drame, dont les nations et leurs hommes célèbres sont les personnages, dont les développements de l'esprit humain, les évolutions sociales, les révolutions des empires forment les scènes innombrables.

Les siècles les plus éclairés ont été ceux où l'on a le plus fouillé dans l'histoire du passé, pour éclairer le présent. C'est l'étude de l'histoire qui féconde et agrandit la plupart des branches de la science humaine, en apportant aux générations vivantes l'expérience des générations éteintes.

La Presse française élève aujourd'hui un monument historique des plus magnifiques et des plus grandioses. Les premières livraisons qui ont paru nous permettent déjà de l'apprécier et de le caractériser avec connaissance de cause.

Cet immense et prodigieux ouvrage a pour titre: LE PARTHÉNON DE L'HISTOIRE.

Comme le Parthénon d'Athènes, qui était dédié à Minerve, et consacré aux Beaux-Arts, le Parthénon de l'Histoire apparaît avec la majesté d'un temple, où les Belles-Lettres et les Beaux-Arts se donnent la main pour y enfanter de merveilleux chefs-d'œuvre.

Ce monument historique formera quatre ouvrages distincts, offrant à tous un attrait puissant par l'importance des événements qu'on voit s'y dérouler.

Au premier rang, est l'Histoire de la Révolution française, le drame historique le plus saisissant de notre nation et le plus considérable des temps modernes. La plume brillante, incisive, entraînant de M. JULES JANIN, nous en peindra tour à tour les scènes émouvantes et la beauté étincelante de son style poétique et la gravité majestueuse de l'historien.

Vient ensuite La Russie historique, monumentale et pittoresque, par M. ARTAMOF. Ce vaste empire, formé de tant de peuples, qui, brisant peu à peu les obstacles du passé, marche vers une nouvelle civilisation, est encore pour la France à l'état de mystère: au point de vue de la science historique, c'est un pays pour nous inexploré.

Un autre ouvrage du Parthénon de l'Histoire a pour titre les Reines du Monde, œuvre de grâce et de charme, qui ornera de fleurs resplendissantes la grandeur austère et imposante des autres récits historiques. Ce sera le tableau vivant des femmes les plus célèbres, dont les nations et les siècles nous ont transmis le souvenir. La plume de nos premiers

écrivains tracera ces biographies intéressantes. Enfin, le Parthénon de l'Histoire aura pour couronnement les Galeries publiques de l'Europe, par M. ARMENGAUD. Ce volume, suite naturelle de l'ouvrage du même auteur, qui décrit Rome et ses merveilles, fera passer tour à tour sous nos yeux les plus célèbres villes de l'Italie, avec tous leurs artistes et leurs productions immortelles.

Les récits de ces divers ouvrages, dus à la plume d'écrivains distingués, brillent généralement par une forme attrayante et poétique, par un style animé, coloré, pittoresque, éloquent. Mais cette publication n'est pas seulement une œuvre littéraire; elle est surtout, et au plus haut degré, une œuvre artistique.

A mesure que l'historien raconte les événements et qu'il caractérise les personnages, on voit, à côté, l'œuvre du peintre et du graveur, donnant aux récits de l'écrivain une beauté plus saisissante et une nouvelle vie.

La peinture est un puissant auxiliaire de l'histoire. Tandis que la narration instruit, intéresse, frappe, émeut et captive l'esprit, l'œuvre du peintre charme et ravit les yeux par le prestige des gravures, qui rehaussent et complètent le travail de l'historien.

Les quatre ouvrages, qui formeront le Parthénon de l'Histoire, seront ornés de plus de 4,500 gravures, reproduisant les événements les plus saillants, les principaux personnages, les paysages, les monuments. Ces travaux d'art, œuvre des meilleurs peintres et de l'élite des graveurs, sont d'une très-belle et très-heureuse exécution: ils séduisent par la nature et la vivacité des poses, par l'animation des physionomies, par l'ampleur des détails et la majesté de l'ensemble.

Toutes ces œuvres des écrivains et des artistes, qui concourent à ce grand monument historique, sont reproduites sur un papier éclatant et magnifique, avec un luxe d'exécution, qui étonne et éblouit. Les presses françaises n'ont rien publié, dans notre siècle, de plus riche et de plus splendide.

Telle est l'impression, qu'ont produite sur nous les premières livraisons de cette remarquable publication, après un examen sérieux et calme.

Le Parthénon de l'Histoire nous apparaît en réalité comme un véritable Musée historique, où les événements se déroulent avec l'attrait toujours soutenu du drame, et où les tableaux et les portraits défilent tour à tour, comme les peintures d'un majestueux panorama. C'est le passé qui revêt sous les yeux du lecteur par les travaux réunis de la littérature et des beaux-arts.

Le Secrétaire de la rédaction, L. LAYTOU.

Plan — publication, — et prix du PARTHÉNON DE L'HISTOIRE.

Les quatre ouvrages du Parthénon de l'Histoire sont publiés simultanément et composeront six volumes de 400 pages chacun, format royal in-quarto. Ils seront enrichis de plus de 4,500 magnifiques gravures entièrement inédites.

I. LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Jules JANIN; — 2 volumes; — 500 gravures.

II. LA RUSSIE, historique monumentale, et pittoresque, par M. ARTAMOF. — 2 volumes; — 450 gravures.

III. LES REINES DU MONDE, par nos premiers écrivains. — 1 volume; — 450 gravures.

IV. LES GALERIES DE L'EUROPE, par M. ARMENGAUD. — 1 volume; — 430 gravures.

Le comité de la Presse Française, dont le siège est à Paris, a confié la direction de cette splendide publication à M. ARMENGAUD, déjà connu par des œuvres de même genre, si justement admirées, telles que les Trésors de l'art, l'Histoire des peintres, les chefs-d'œuvre de l'art chrétien, etc.

Ces six volumes seront publiés en 100 livraisons. Chaque livraison comprend trois grandes feuilles, ou 24 pages, avec les tableaux et portraits, au nombre de 40 à 42, intercalés dans le texte, et en regard des récits historiques qui s'y rapportent.

Il paraîtra, chaque mois, deux livraisons, réunies ou séparées. Le titre et la pagination permettent de détacher très-facilement les feuilles qui s'appliquent à chaque ouvrage.

Le prix de la livraison en librairie est de 5 francs. La Presse Française, s'imposant de grands sacrifices pour les journaux qui sont associés, ou correspondants de cette vaste entreprise, offre chaque livraison, aux abonnés de ces journaux, au prix de 2 fr. 25 c., au lieu de 5 francs.

Le Journal du Lot est au nombre des journaux qui jouissent de cet avantage extraordinaire. C'est dans ses Bureaux, qu'on peut aller voir et acheter les livraisons, à mesure qu'elles paraissent.

Les abonnés seront toujours libres d'acheter les livraisons qui leur conviendront, et de souscrire pour le temps qu'ils voudront, sans être engagés pour les livraisons auxquelles ils n'auront pas souscrit. On ne les paie qu'à mesure qu'on les reçoit.

44 livraisons ont déjà paru: il y en aura toujours nombre suffisant, dans les Bureaux du Journal du Lot, à la disposition des abonnés.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet).

POLOGNE.

Près de Glinki, les insurgés ont été dispersés. A Persern, ils ont réussi à se frayer un passage dans les colonnes russes et à s'emparer de la ville de Kolo, palatinat de Kalisch.

ITALIE.

Le Saint-Père devait partir le 5 mai pour les provinces de Velletri et de Frosinone; mais, par suite de son indisposition, il a ajourné son départ. Samedi et dimanche, il a eu la fièvre, et hier matin il a donné audience à quelques cardinaux et prélats. Cette fièvre est provoquée par l'irritation de l'érysipèle à la jambe. On craint que ce voyage ne fasse peut-être plus de mal que de bien à la santé du Pape, et c'est pourquoi le cardinal Antonelli et d'autres voudraient qu'il y renoncât tout à fait, car ils croient que ce voyage serait une grande imprudence.

Dans le but d'activer les fouilles qui, par ordre du

Saint-Père, ont lieu dans les jardins Nusinger aux pieds du Palatin, on y fait travailler plus de cinq cents hommes de l'armée pontificale. Ces fouilles n'auront pas pour résultat la découverte des objets de beaux-arts; mais concourent avec celles qui ont lieu par ordre de l'Empereur des Français, elles serviront à déterminer la vraie topographie des palais des Césars, et de la ville bâtie par Romulus.

Le prince et la princesse Napoléon ont quitté Naples, se rendant directement à Alexandrie. S. A. voulait aller visiter l'établissement des insensés d'Avena, où les aliénés lui prépareraient une représentation dramatique. Mais le sirocco l'avait tellement fatigué, que le médecin de son bord lui a ordonné de se faire transporter en haute mer sans plus tarder.

ANGLETERRE.

Répondant aux interpellations des lords Shaftesbury et Harroby sur la Pologne, lord Russell dit: que le czar n'a pas tenu assez de compte des vœux polonais; qu'il faut en venir à une autonomie administrative et judiciaire; mais que demander plus serait mettre en péril la paix de l'Europe. L'honorable ministre ajoute que l'Angleterre ne doit pas tirer l'épée contre la Russie.

Le Post et le Times publient des articles analogues au discours de lord Russell.

À la Chambre des communes, lord Palmerston parle en faveur de l'unité italienne et s'élève contre le maintien d'une armée française à Rome. M. Disraeli croit impossible à réaliser l'unité de la péninsule.

PRUSSE.

À la Chambre de Berlin, le ministre de la justice a demandé l'autorisation de poursuivre deux députés, M. le comte de Dzurlinski et M. Guttry, comme prévenus du crime de haute trahison.

À la même Chambre, le ministre de la guerre a défendu énergiquement le projet de réorganisation de l'armée. Ce projet, dit-il, doit assurer pour toujours la sécurité du pays et le mettre en état de faire face à toutes les éventualités.

ÉTATS-UNIS.

On annonce divers avantages des fédéraux qui auraient l'intention d'attaquer de nouveau Charleston.

MEXIQUE.

Des avis du Mexique, reçus à New-York, portent que les Français sont maîtres des deux tiers de la ville de Puebla. Une partie de la ville tenait encore.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Paris.

Paris 12 mai.

À l'issue de la messe, célébrée à la chapelle du château, il y a eu aujourd'hui réception par l'Empereur aux Tuileries.

Sa Majesté l'Impératrice étant légèrement indisposée, la soirée qui devait avoir lieu au palais des Tuileries, le lundi 11 mai, est remise au lundi 18 mai.

L'indisposition dont souffre l'Impératrice n'a aucune gravité. S. M. a été prise d'un fort rhume à la suite d'une promenade en gondole sur la grande pièce d'eau de Fontainebleau.

On annonce que la Russie accepte le principe d'une conférence pour le règlement des affaires de Pologne.

D'après la France de ce soir, M. le baron Gros, représentant de la France; M. le baron de Budberg, représentant de la Russie, et lord Russel, pour l'Angleterre, se réuniraient en conférence à Londres, jeudi prochain, pour s'occuper des affaires de Grèce. La Bavière serait admise ultérieurement à prendre part aux conférences des trois puissances.

Des pourparlers sont engagés de nouveau à Paris et à Londres, dans le but de présenter un projet de médiation au président Lincoln et au président Jefferson-David.

La question de la réforme de la boulangerie est, dit-on, ajournée à l'an prochain.

À la question de la réforme de la boulangerie est, dit-on, ajournée à l'an prochain.

À la deuxième tirage de la loterie Montegrine qui a eu lieu hier à l'hôtel de ville, c'est le n° 3,867,955 qui a gagné la principale prime de 5,000 francs. Cent autres numéros ont gagné chacun 100 francs.

On dit que d'actives négociations sont engagées entre Paris et Londres au sujet du canal de Suez.

Il se répand, dans le monde politique, que la France et l'Autriche ont l'intention d'adresser au cabinet de Saint-Petersbourg une nouvelle note insistant sur la nécessité d'une réorganisation immédiate de la Pologne.

On parle beaucoup d'une note adressée par la Turquie à la France et à l'Angleterre pour protester, sauf certaines conditions réclamées par la sublime porte, contre l'entreprise du canal de Suez. Nous croyons savoir que des négociations vont s'ouvrir à ce sujet et que les obstacles signalés dans la note de Aali-Pacha, seront aplanis.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Variétés

OPINION des journaux de la Capitale sur l'Art de découvrir les sources, par l'abbé Paramelle.

Voit le J. du Lot du 6 déc. 1862 et 9 mai 1863.

Le *Siccle*, 12 juillet 1859 : Nous sommes en présence d'un véritable savant pratique, auteur d'une des découvertes les plus positives et les plus bienfaisantes de ce siècle. Il a érigé en science positive la recherche et la découverte des cours d'eau souterrains. Ce livre place son auteur à la tête des géologues pratiques ; il est le plus solide, le plus méthodique, le mieux fait dont la littérature scientifique se soit enrichie dans ses dernières années. M. Paramelle a consigné sa méthode de découvertes dans le livre qui a pour titre : *L'Art de découvrir les Sources*. Ce livre ne se recommande pas moins par l'excellence du style et par la clarté de l'exposition, que par la nouveauté des faits. Au parfum de bonne foi, de modestie et de bienveillance qui s'élève de chacune de ses pages, on reconnaît qu'en M. Paramelle, le savant pratique est doublé d'un homme de bien.

Avis. En envoyant un franc 40 centimes en timbres-poste à M. Disdéri, photographe de **S. M. l'Empereur**, 8, boulevard des Italiens, à Paris, on recevra franco, par le retour du courrier, le portrait-carte de 321 (trois cent vingt-et-une) célébrités contemporaines. (Affranchir).

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

11 mai 1863.

| | | | |
|----------------------|----------------|---------|---------|
| Au comptant : | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour 100 | 69 60 | » 20 | » » |
| 4 1/2 pour 100 | 96 80 | » » | » 10 |

12 mai.

| | | | |
|----------------------|----------------|---------|---------|
| Au comptant : | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour 100 | 69 55 | » » | » 05 |
| 4 1/2 pour 100 | 97 | » » | » » |

13 mai.

| | | | |
|----------------------|----------------|---------|---------|
| Au comptant : | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour 100 | 69 65 | » 10 | » » |
| 4 1/2 pour 100 | 97 | » » | » 30 |

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

10 mai. Alazard (Pierre), à St-Henry.

— Fabre (Joseph), rue Impériale.

12 — Rosières (Emile-Jules-François), rue des Boulevards.

13 — Vincents (Antonin), faubourg Cabessut.

— Couderc (Euphrasie), quai Ségur.

Décès.

10 — Enfant du sexe masculin né-mort des époux Alazard et Delpont, St-Henry.

— Mornay (Thérèse), sans profession, 64 ans, rue Lacoste.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

ANNONCES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES.

Jugement d'Expropriation

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

NAPOLÉON.

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir,

SALUT :

Le tribunal de première instance de l'arrondissement de Figeac, département du Lot, a rendu le jugement suivant :

A Messieurs

Les Président et Juges composant le tribunal de Figeac.

Le Procureur impérial expose que, pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 80, de Pont-au-Bard au Bourg, par Fons et Issepts, il est indispensable d'occuper diverses parcelles de terrain situées sur les communes de Fons et Issepts et appartenant

à monsieur Maurice Pérès, de Figeac ; à monsieur Paul Daynac, au sieur Ambroise Estival, ces deux derniers d'Issepts, et à monsieur Auguste Cabrinat, licencié en droit à Figeac, représenté par Jean Hug, fermier à Mons, commune d'Assier, acquéreur ;

Que les propriétaires de ces parcelles n'ont pu s'accorder, à l'amiable, avec l'Administration à raison de l'indemnité à laquelle ils peuvent avoir droit ;

Qu'en cet état, il a reçu de monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Figeac une lettre, en date du vingt-un mars dernier, par laquelle ce fonctionnaire l'invite à provoquer du tribunal l'expropriation, pour cause d'utilité publique, des terrains nécessaires pour la construction dudit chemin ;

Qu'en conséquence,

Vu les pièces produites à l'appui de ladite lettre ;

Vu l'article 14 de la loi du 3 mai 1841.

Il requiert que les parcelles de terrain que les sus-nommés refusent de céder à l'amiable soient expropriées, pour cause d'utilité publique, qu'il soit commis un des membres du tribunal pour remplir les fonctions attribuées au magistrat directeur du Jury et un autre

pour le remplacer en cas d'empêchement.

A Figeac, le vingt-huit avril mil huit cent soixante-trois.

Le Procureur impérial, IRAT, signé.

LE TRIBUNAL,

Vu le réquisitoire ci-dessus ;

Attendu que par un arrêté de monsieur le Préfet du département du Lot, pris en conseil de préfecture, le vingt-neuf décembre mil huit cent soixante-deux, approuvé le treize janvier dernier par monsieur le Ministre de l'intérieur, les parcelles de terrain à occuper sont déclarées cessibles pour cause d'utilité publique.

Attendu que toutes les formalités prescrites par la loi pour parvenir à l'expropriation ont été régulièrement observées, et que dès-lors c'est le cas de prononcer l'expropriation requise.

Prononce, à l'encontre des quatre propriétaires sus-nommés, l'expropriation des parcelles ci-après désignées :

| No du plan, parcellaire de la route. | Section et numéro de la matrice cadastrale. | NOMS et résidence des propriétaires. | NATURE des immeubles. | SURFACES A ACQUÉRIR. |
|--------------------------------------|---|--|-----------------------|--|
| | C | Pérès (Maurice), propriétaire, demeurant à Figeac. | | |
| 123 | 126 | | Vigne | Cinq ares quatre-vingt-cinq centiares. |
| 124 | 129 | | Pâturage | Trois ares vingt centiares. |
| 125 | 130 | | Terre | Trois ares six centiares. |
| 126 | 123 | | Bois | Quatre ares quarante centiares. |
| | B | Estival (Ambroise), propriétaire, demeurant à Issepts. | | |
| 181 | 47 | | Châtaigneraie | Un are douze centiares. |
| | B | Daynac (Paul), propriétaire, demeurant à Issepts. | | |
| 149 | 49 | | Châtaigneraie | Soixante-douze centiares. |
| | A | Cabrinat (Auguste), licencié en droit, à Figeac, représenté par Jean Hug, fermier à Mons, commune d'Assier, acquéreur. | | |
| 205 | 27 | | Terre | Treize ares quatre-vingt-quatre centiares. |

Commet monsieur Mage, juge au présent tribunal pour présider et diriger les opérations du jury, qu'il sera ultérieurement désigné pour régler les indemnités dues à chacun des propriétaires ci-dessus nommés, et monsieur Rouzet, juge au même siège pour le remplacer en cas d'empêchement.

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, à Figeac, le vingt-huit avril mil huit cent soixante-trois, siégeant messieurs Salgues, président, chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur, Rouzet,

Mage, juges, en présence de monsieur Irat, procureur impérial, et assistés de monsieur Lacam, commissaire-greffier.

Salgues et Lacam, signés à la minute.

Enregistré gratis, à Figeac le cinq mai mil huit cent soixante-trois, folio 96, case 2. Vaissie, receveur, signé.

Mandons et ordonnons à tous huissiers, sur ce requis, de mettre ledit jugement à exécution, à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tri-

bunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par le président et par le greffier.

Expédié et délivré au greffe du tribunal de l'arrondissement de Figeac, le six mai mil huit cent soixante-trois.

Collationné, LACAM.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Blars.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Chemin vicinal ordinaire, n° 1, de la route départementale, n° 13, à Quissac.

Exécution de l'article 23 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS

Par arrêté du douze mai mil huit cent soixante-trois pris en exécution de l'article 23 de la loi du trois mai, mil huit cent quarante-et-un, le montant de l'indemnité à offrir au sieur Lasfargues (Benoit), demeurant à Espédaillac, à raison des terrains dont il a été exproprié, par jugement du cinq janvier dernier, pour la construction du chemin vicinal ordinaire, n° 1, de la route départementale, n° 13, à Quissac, dans la commune de Blars, a été fixé à la somme de quatre-vingt-dix francs (90 fr.).

Le présent avis sera inséré au journal judiciaire du ressort, en exécution des articles 6 et 23 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

Cahors, le 12 mai 1863.

Le Préfet du Lot, chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur, Mis. P. DE FEURY.

Crédit foncier de France.

Prêts hypothécaires à long terme, avec amortissement jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, ou du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes.

Annuité pour un prêt de 50 ans. — 6.06, amortissement compris.

Faculté constante d'opérer des remboursements anticipés, même par partie.

S'adresser pour les renseignements à MM. les Receveurs des finances, à MM. les Notaires, ou à Paris, au siège de l'administration, rue Neuve-des-Capucines, 19.

En présence de la grande abondance de capitaux souvent restés improductifs faute d'emploi, la BANQUE DE CAPITALISATION croit pouvoir rappeler qu'elle recoit en participation toute somme, quelle qu'en soit l'importance.

Les bénéfices sont répartis tous les mois; les fonds peuvent être retirés aux mêmes époques.

Intérêts élevés et constante disponibilité du capital, tels sont les avantages que procure l'union des capitaux centralisés par cette Banque.

Le compte-rendu de l'année écoulée et la circulaire explicative des opérations sont adressés franco sur demande.

Adresser les fonds par la poste ou les verser dans les succursales de la Banque de France, au crédit de MM. Sandrier et C^{ie}, rue du Conservatoire, 41, à Paris.

NOUVELLE SALLE DE L'OPÉRA

La vue de ce nouveau Théâtre, le plan de la salle et de ses abords sont reproduits dans le N° du 2 mai du **MONDE ILLUSTRÉ** avec une fidélité et une exécution parfaites

Le **MONDE ILLUSTRÉ**, toujours bien informé, est le premier journal illustré qui ait publié ces plans et ces dessins.

Le **MONDE ILLUSTRÉ**, le plus répandu des journaux illustrés, doit son immense succès moins à son bon marché qu'à la beauté et à l'intérêt de ses gravures et au choix de sa rédaction. Ce journal ne peut pas être confondu avec ces publications rééditant sous de nouveaux titres des gravures déjà publiées.

Gironde Dordogne Corrèze Cantal Aveyron H^{te}-Garonne Tarn Ariège Lot-et-Garonne Lot

VINS DE CHAMPAGNE.

AGENTS et DÉPOSITAIRES pour l'exportation

MOËT & CHANDON

CHANSAREL, LE VAVASSEUR & C^{ie}, Bordeaux, 33, Cours du XXX Juillet

Tarn-et-Garonne Gers H^{es}-Pyrénées Landes Charente-Inf^{re} Vendée Creuse H^{te}-Vienne

et les départements du Sud-Ouest.

BAYLES J^{ne}

1 TRAITÉ PRATIQUE COMPLET DES MALADIES DES VOIES URINAIRES

et de toutes les infirmités qui s'y rattachent chez l'homme et chez la femme : à l'usage des gens du monde. — 9^e édition : 1 volume de 900 pages, contenant l'anatomie et la physiologie de l'appareil urinaire, avec la description et le traitement des maladies de vessie, rétrécissement, pierre, gravelle; illustré de

314 FIGURES D'ANATOMIE

par le docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli;

2^e Du même auteur : D'UNE CAUSE PEU CONNUE D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ

suite d'abus précoces, d'excès; précédés de considérations sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine. 2^e édition, 1 volume de 600 pages, contenant la description de la maladie, du traitement et de l'hygiène, avec de nombreuses observations de guérison : impuissance, stérilité.

Prix de chaque ouvrage : 5 fr. et 6 fr. par la poste, sous double enveloppe; en mandat ou en timbres. Chez l'auteur, docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli; Masson, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie; et chez les principaux libraires.

A l'aide de l'un ou de l'autre de ces livres, tout malade peut se traiter lui-même et faire préparer les remèdes chez son pharmacien.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 5

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Le sieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

AVIS aux CULTIVATEURS.

TOPIQUE NORMAND contre le **PIETAIN**, de E. DAVY, pharmacien à Bayeux

GUÉRISON EN 24 HEURES

Prix du Fl. 2 fr. 50 c. avec l'instruction. Dépôt à Cahors ph. Vinel; à St-Céré, ph. Lafon. Autres villes, chez tous les pharm.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.

A LOUER

POUR EN PRENDRE IMMÉDIATEMENT POSSESSION

Une vaste **MAISON** meublée ou non meublée, servant à une auberge, située au pont de Sabadel, sur la route départementale, n° 13, de Cahors à Figeac, à l'embranchement du chemin de Belvez à Figeac.

S'adresser à M. RIVES, gendarme à Sabadel, ou bien au Bureau du Journal.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 4 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2^e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

Eaux laxatives de MIERS (Lot)

Les seules, en France, sulfatées-sodiques, froides.

Inspection du Gouvernement.

Ces **EAUX** sont **DIGESTIVES** et **RAFRAICHISSANTES** dans le vin en mangeant (Dr Lieutard, doyen de l'Académie et médecin du roi Louis XVI);

LAXATIVES, en en prenant deux ou trois verres à jeun;

PURGATIVES, lorsque l'on en prend davantage (*Gazette des hôpitaux*);

Pastilles laxatives de Miers, en boîtes cachetées.

Sels pour bains de Miers à domicile, en rouleaux de 500 grammes pour un bain.

Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale, VINEL, pharmacien.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.